VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Charmant Cottage-Résidence avec Terrains Spacieux et Embellissements,

No 3611 RUE CARONDELET,

Entre les rues Foucher et Amélie.

Succession de Frank Emmett.

No 70,799—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur. Bureau No 158 rue Carondelet—JEUDI, le 10 septembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 5 août 1903 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. George H. Théard, juge de la Division C, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le charmant cottage en bois élevé, à un étage, No 3611 rue Carondelet, retiré du trottoir, élevé très haut de terre et contenant de vastes galeries sur la façade, sur devant et dans le fond, vestibule, salons, bibliothèque, salle à manger, chambre cuisine, six chambres à coucher, deux chambres à bains et toutes facilités modernes. La maison est élégamment tapissée et décorée. Le terrain est divisé en jardin pelouses et allées. Les terrains sont tracés en paysage, jardin potager et promenades. Le terrain est décoré comme une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le sixième district de cette ville dans l'ilot borné par les rues Carondelet, Foucher, Baronne et Amélie. La dite portion de terre mesurant quatre-vingt dix pieds de face à la rue Carondelet sur une profondeur sur le côté vers la rue Foucher de cent quarante sept pieds sept pouces sur une ligne parallèle vers la rue Amélie sur une largeur dans le fond de quatre vingt dix pieds le tout plus ou moins.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance devant être représentée par des billets en 1, 2 et 3 ans de crédit spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 6 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement final, 5 pour cent hypothèques devant en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les conditions devant être consignées authentiquement et les frais de transfert du purchase des billets, et l'acquéreur assumant les taxes et titres dues et exigibles en 1903 en plus et sus du prix de la vente. Le dit devant contenir toutes les clauses usuelles. 10 pour cent comptant du prix de la vente seront requis au moment de la vente.

L'acte de vente devant Jeff C. Wenck notaire, devant contenir toutes les clauses usuelles de sûreté aux frais de l'acquéreur.

8 août—9 16 23 30—sept 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTONS & SANITARY CO.

— LE —

Cottage à un étage

En bois avec mansarde,

A l'encoignure No 60, des rues Constance et Melpomène.

Et la Résidence en Bois à deux étages,

1015 rue Melpomène.

Succession de Patrick Mullen et femme.

No 70,754—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 158 rue Carondelet—JEUDI, le 17 septembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 27 juin 1903 de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée les propriétés ci-après décrites à savoir:

Deux vingt actions du Stock Certificate de la New Orleans Building Loan Association.

2° Le cottage connoté à un étage et bois situé au numéro de No 1015 rue Melpomène, à l'encoignure nord-ouest de la rue Melpomène contenant galerie, dix chambres, etc., à l'intérieur des terrains et une grande écurie en bois contenant grenier pour fourrage, neuf stalles, etc., le tout recouvert comme un certain et ne terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilot No 141 borné par les rues Magazine, Constance, Melpomène et Thalie formant l'encoignure des rues Constance et Melpomène, mesurant 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Constance par 100 pieds de profondeur et façade à la rue Melpomène, et entre lignes parallèles.

3° La résidence confortable en bois, à deux étages, No 1015 rue Melpomène, contenant quatre chambres à coucher, bains, etc., le terrain est décrit comme un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilot 141, borné par les rues Magazine, Constance, Melpomène et Thalie, mesurant environ 27 pieds de la rue Melpomène sur 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

La propriété ci-dessus est dans une localité agréable pour résidence ou placement. Elle est admirablement adaptée pour une pension dans le voisinage des chantiers ou pour pension de chambres.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1903 au dessus et en plus du prix de vente, l'acquéreur devant déposer 10 pour cent comptant au moment de la vente. Actes de vente passés devant J. F. Walton notaire aux frais du acquéreur.

8 août—6 13 20 30—sept 6 13 17

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de contenu et installations, etc, d'un magasin de mode, etc., meubles, etc.

Georges F. Cocker vs Henry J. Roberts

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 70,201—En vertu d'un ordre d'exécution à moi remis par Monsieur Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le MARDI, 8 septembre 1903 à 10:30 heures A. M. de la propriété ci-après décrite à savoir:

Dans mon entrepôt rue Ste Anne entre les rues Royale et Chartres.

Un lot de vitrines (plaquées en nickel) vitres droites, meubles de magasin, tapis, sous-tapis de couchage garnis, articles de modes divers, etc., d'après inventaire entre parties.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shériff Civil de la paroisse d'Orléans.

Arthur J. Peters avocat pour le plaignant.

27août—27—sept 2 9

AVIS AUX CREANCIERS.

Charles W. Drown vs Delta Delinting and Refining Co. Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 69,232—Division "A"—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déposer dans les six jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte de vente par Charles W. Drown, receveur judiciaire de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—C. Perrault avocat.

8 août—29—sept 2 6

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DIX LOTS SUR LA RUE STATE,

Près du Nouveau Chemin de Fer.

(Ces lots seront vendus séparément)

Propriété de Magasin, sur la rue Magasins,

Près du Marché Magasins.

Attrayant Cottage simple, 1206 RUE HARMONIE.

Quatre Magasins en Briques

Rue Magasins, près du Marché Neuvième.

No 1115 RUE NEUVIEME,

—AUSSI—

Le Charmant Cottage Elevé,

2133 rue du Camp, coin Neuvième.

—ET—

Les Cottages Doubles,

2020-22 et 2024-26 rue Sixième.

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

Aussi au même moment et endroit et sous les mêmes conditions de vente annoncées ci-dessus, je vendrai:

1. Le cottage résidence attrayant, No 3-23 rue du Camp, à l'encoignure Neuvième, d'après le plan.

2. Le cottage double Nos 2020-22 rue Sixième entre les rues Remparts et Saratoga d'après le plan.

3. Le cottage double Nos 2024-26 rue Sixième entre les rues Remparts et Saratoga, d'après le plan.

J. J. McLoughlin avocat.

J. L. ONORATO,

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières 3023 rue Baronne.

8 août—9 16 23 30—sept 6 10

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Cottage Double de Choix et l'Emplacement d'Affaires,

A l'encoignure des rues St-Thomas et Erato,

Maintenant occupée et faisant de bonnes affaires.

La Résidence Double à Deux Etages,

1208, 1210 rue Thomas,

près de la rue Erato.

Contenant quatre chambres de chaque coté.

Succession de Mary Elizabeth Kinsen.

No 69,962—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 15 septembre 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, encanteur, bureau 6 rue Gravier en vertu de l'ordonnance en date du 5 août de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, datée et signée le 5 août 1903, dans l'affaire et dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Magazine, St André Ste Marie et Constance et désignés par les Nos 8, 9 et 10, sur un plan de Hugh Grant, levé, déposé au bureau de L. L. Kenny, ancien notaire en cette ville, lesquels lots sont contigus et mesurent ensemble vingt pieds de face à la rue des Magasins sur une profondeur de vingt et un pieds, cinq pouces et dix lignes entre lignes parallèles le tout en mesure américaine, suivant le 19 janvier 1879, Bureau des Transferts, livre 269 to 698.

Les améliorations consistent en un magasin à deux étages en briques connu et sous le No 124 rue Magasin. La propriété est au marché Magasins et rapportera un bon revenu.

3. Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et appartenances y en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilot connu par les rues Harmonie, Peuvant Camp et Chestnut, laquelle portion de terre commençant à une distance de quarante pieds de l'encoignure des rues Camp et Harmonie et mesurant en mesure américaine quarante pieds de face à la rue Harmonie sur une profondeur de cent vingt pieds, étant une partie de la propriété acquise de M. F. Schmidt, par acte passé devant John Benderneget, ancien notaire, le 28 janvier 1880, et enregistré dans le livre 112, folio 222 au bureau des transferts.

Les améliorations consistent en un splendide cottage simple, connu comme 1206 rue Harmonie.

4° Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilot No 64 borné par les rues Magasins, Camp, Neuvième et Hector, et mesurant soixante et un pieds six pouces de face à la rue Magasins sur une profondeur de quatre vingt dix neuf pieds onze pouces, acquis le 3 février 1896 livre du Bureau des Transferts—to—. Les améliorations consistent en quatre magasins à deux étages en briques connus comme 1117 21 23 25 rue Magasins. La propriété est près du marché de la rue Neuvième et rapporte un bon revenu et est d'un placement excellent.

5° Un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou en dépendent situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Neuvième, Camp, Magasins et Hector et mesurant trente et un pieds onze pouces de face à la rue Neuvième sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, acquis par acte du 27 août 1892, livre 446, folio 279 du Bureau des Transferts. Les améliorations sont connues comme No 1115 rue Neuvième.

Conditions—1/3 ou plus comptant à l'option du acquéreur, la balance en un, deux et trois ans en billets de vente garantis par hypothèque spéciale, portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, acquéreur devant payer les taxes d'Etat de 1903 en plus et au dessus de son enchère, les intérêts propriétaires jusqu'à la date du passage de l'acte de vente devant s'opérer tenir à la succession 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour collecter ou collecter. Les actes de vente devant être passés par devant B. Coste Nonen, notaire, aux frais des acquéreurs. Le dépôt usuel de 10 0/0 pour lier la vente devant être déposé par les acquéreurs au moment de l'adjudication.

VENTES A L'ENCAN.

Peter Gallagher

Successeur de Curtis et Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 1024-26 rue des Français,

Entre les rues St-Claude et Remparts.

(Un cottage double, loué $14.00)

Succession de Mme Dominique Guérin.

No 71,137—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 840 rue Commune—MARDI, le 22 septembre 1903—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'Hon. W. B. Sommerville, juge agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, daté et signé le 14 août 1903, et adressé à Peter Gallagher, encanteur, sera offert en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilot borné par les rues Français St Claude, Touro et Remparts mesurant trente six pieds (36') trois pouces (3") et une ligne (1") de face à la rue Français sur 93 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer tout de suite et devant être passé par devant Wat. L. Tilenson, notaire. Un dépôt de dix pour cent (10 0/0) devant être fait au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

No 840 rue Commune.

Robert Legier avocat.

16 août—16 23 30—sept 6 13 20 22

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Amanda Diez.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 71,404—Division D. Etant ouverte Frank Zengel, administrateur, public a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Amanda Diez, décédée intestat, avec est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition et pourquoi la description et l'évaluation de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Cunningham & Cunningham avocats.

1er sept—1 5 10

Succession de John C. Murray et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 68,543—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elle en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par John M. Murray, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—C. G. Moran avocat.

29 août—29—sept 2 7

John A. Hubbard & Co. vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41,634—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, leur raisons qu'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Henry C. Prevost, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Frank McGloin avocat.

29 août—29—sept 2 7

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PETER GALLAGHER,

Successeur de Curtis & Gallagher.

LA VENTE DE LA SAISON.

UNE OCCASION DE PLACER VOTRE ARGENT

Dans des Propriétés Améliorées de Valeur dans le Populaire Deuxième District, où Vous Etes Toujours Certain de Collecter Votre Loyer.

Rendez-vous compte et assistez à cette grande vente le 22 SEPTEMBRE 1903.

Les améliorations sur les mêmes consistant en des cottages simples et doubles et en des résidences à deux étages, cet ancien établissement de boulangerie Nos 408-10 rue N. Villeré, à l'encoignure d'affaires des rues Canal et Galvez, et trois lots de terre vacants sur les rues Clouet et Claiborne; un coffre-fort en fer et le certificat No 359 de la "Suburban Building and Loan Association."

No 1231 RUE DUMAINE, No 1421 RUE DUMAINE, Nos 1823-25 RUE DUMAINE.
Nos 1813-15 RUE DUMAINE, No 1911 RUE DUMAINE, Nos 1833-35 RUE DUMAINE.
Nos 1900-02 AVENUE ESPLANADE, Nos 1523-25 RUE CONTI, Nos 408-10 RUE N. VILLERE.
Nos 418-20-22-24-26-28 N. VILLERE, Nos 430-32-34 N. VILLERE, No 1518 RUE ST-LOUIS.
Nos 1528-40 RUE ST LOUIS, No 2133 RUE CANAL, COIN GALVEZ, Nos 112-14 RUE N. GALVEZ.

TROIS LOTS VACANTS, COIN DES RUES CLAIBORNE ET CLOUET.

Afin d'effectuer un partage entre les héritiers et légataires du défunt Gottfried Hollerbach et sa veuve défunte Jacobina Seither.

MOI PETER GALLAGHER un encanteur dûment licencié, offrirai en vente à midi, MARDI le 22me jour de septembre 1903, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, dans l'affaire de la succession de défunt Gottfried Hollerbach et de sa femme décédée Jacobina Seither, No 70,623 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, en vertu d'un jugement rendu dans la succession ci-dessus intitulée et numérotée par l'Hon. John St Paul, juge de ladite Cour, Division C, le 28 juillet 1903 agissant dans et pour l'Hon. Walter B. Sommerville, juge de la Division D, alors absent en congé, et signé par l'Hon. Walter B. Sommerville, juge de la Division D de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans le 11 août 1903, homologuant les procédures d'une réunion de famille tenue en faveur des mineurs de la succession ci-dessus intitulée et numérotée No 70,623, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

PREMIÈREMENT—Le certificat No 359 pour les actions payées en entier du fonds capital de la "Suburban Building and Loan Association" de la valeur au pair de cent ($100) dollars chacun.

DEUXIÈMEMENT—Un coffre fort en fer;

Nos 420-22-24 RUE N. VILLERE, UNE BATISSE EN BRIQUES A UN ETAGE.

TROISIÈMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilot borné par les rues Villeré, Marais, Conti et St Louis, désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage, fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage ledit ot mesurant cinquante quatre (54) pieds neuf (9) pouces et une (1) ligne de face à la rue Villeré, cinquante cinq (55) pieds de largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue St Louis de soixante trois (63) pieds six (6) pouces et une ligne de face à la rue St Louis.

No 1518 RUE ST-LOUIS, UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A UN ETAGE.

QUATRIÈMEMENT—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti, désigné par lettre E sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer, daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après lequel, mesurant trente deux (32) pieds quatre (4) pouces et deux (2) lignes de face à la rue St Louis, la même largeur dans le fond sur cinquante cinq (55) pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Villeré et quarante cinq (55) pieds, six pouces et quatre (4) lignes de profondeur sur la ligne de côté opposée la plus près de la rue Marais.

Nos 426-28 RUE N. VILLERE, UN COTTAGE DOUBLE.

CINQUIÈMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti, désigné par la lettre B sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, rendu dans cette succession et d'après lequel ladite portion de terre commence à une distance de cinquante quatre (54) pieds, neuf (9) pouces et une (1) ligne de l'encoignure des rues et Louis et Villeré et mesurant vingt six (26) pieds, sept (7) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Villeré, quatre vingt sept (87) pieds de profondeur et vingt sept (27) pieds neuf (9) pouces de largeur dans le fond ensemble avec l'usage d'une allée commune mesurant deux (2) pieds, trois (3) pouces et quatre (4) lignes de largeur et façade à la rue Villeré, sur vingt sept (27) pieds un (1) pouce de profondeur et à sa profondeur vergeant en un point mesurant deux (2) pieds six (6) pouces sur la ligne de côté de ladite allée et audit lot sur la ligne de côté la plus près de la rue Conti.

Nos 422-24 RUE N. VILLERE, UN COTTAGE DOUBLE.

SIXIÈMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilot borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti, désigné par la lettre [illegible] sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage ledit ot mesurant [illegible] pieds neuf (9) pouces et une (1) ligne de face à la rue Villeré sur cinquante cinq (55) pieds de profondeur et vingt six (26) pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Conti, de la largeur de vingt six pieds (26) pieds et un (1) pouce de face à la rue Villeré sur quatre vingt sept (27) pieds de profondeur et vingt six (26) pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Conti, et